

A l'occasion de la présentation des crédits des Pêcheries pour 1954-1955, j'ai l'intention d'exposer brièvement mon opinion sur certains aspects de l'activité du ministère, surtout à l'égard du littoral de l'Atlantique et de la province du Nouveau-Brunswick. La compétence et la sincérité des fonctionnaires des Pêcheries avec un grand nombre desquels j'ai eu des rapports personnels au cours des quinze ans que j'ai passés au service des pêcheries dans les domaines fédéral et provincial, d'abord à titre d'inspecteur fédéral des pêcheries et ensuite à titre de directeur provincial des pêcheries du Nouveau-Brunswick, m'inspirent beaucoup d'admiration. Je me rends compte des difficultés que ces gens doivent surmonter lorsqu'ils sont chargés d'appliquer les règlements tant en matière de protection qu'en matière d'inspection, ou lorsqu'ils agissent dans la Division des marchés et de l'économie ou encore dans les services d'information et de renseignements. En passant brièvement en revue les divers services du ministère des Pêcheries j'ai l'intention de formuler ce que je crois être des propositions utiles que le ministre acceptera, je l'espère, dans le même esprit et les mêmes bonnes intentions avec lesquels je les formule.

Un crédit de plus de 3 millions de dollars pourvoit au fonctionnement et à l'entretien de la division de protection. Le maintien des fonctionnaires sur terre et en mer, la protection des saisons closes, les zones restreintes, la limitation des engins de pêche, la grosseur réglementaire du poisson ou des coquillages, etc., nécessitent de fortes dépenses. Nous nous rendons compte que le ministère doit maintenir un personnel bien organisé et bien outillé pour assurer l'application de la loi sur les pêcheries et des règlements édictés sous son empire. Malheureusement, dans des régions limitées, les résultats obtenus ne sont pas toujours aussi satisfaisants qu'on pourrait s'y attendre. En certains endroits, il semble qu'il y ait un manque de compréhension entre les pêcheurs et les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi. De tous les producteurs primaires du continent nord-américain, ces pêcheurs sont de beaucoup les plus pittoresques et les plus courageux. Ils forment un groupe indépendant, audacieux, fier de son patrimoine et de son métier. Ils sont ingénieux, aventureux, risquant tout, y compris leur vie, pour lutter contre les éléments. Ils constituent ce qu'on pourrait appeler le prototype de l'individualisme fier et de la libre entreprise dans ce qu'elle a de meilleur.

[M. Robichaud.]

Il est indispensable que le ministère des Pêcheries, tout en permettant d'exploiter abondamment les espèces dont on connaît les ressources, assure en même temps, par des mesures de protection et une sage direction, le maintien de la production à l'avantage des générations futures. Malheureusement, un petit nombre de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi, en s'acquittant de leurs fonctions, tiennent davantage à protéger par la force et la terreur que par l'éducation et les mesures préventives. Il faudrait s'efforcer davantage d'instruire les pêcheurs, de leur faire comprendre les buts et l'importance des règlements existants. Il deviendrait alors moins souvent nécessaire de les arrêter et de les traduire devant les tribunaux pour délits. Un fonctionnaire des pêcheries devrait être le meilleur ami du pêcheur. Le fonctionnaire arriverait à de bien meilleurs résultats en causant amicalement avec le pêcheur sur le bout d'un quai ou en offrant de l'aider qu'en essayant de lui en imposer comme le font ceux qui sont par trop conscients de leur autorité.

J'ai lu avec intérêt la déclaration formulée par le ministre des Pêcheries lors de la réunion annuelle du Conseil des pêches du Canada le 28 avril dernier, dont le *Telegraph Journal* de Saint-Jean a rendu compte. Voici le compte rendu en question:

Le ministre des Pêcheries, M. Sinclair, a dit mercredi que, cette année, les règlements relatifs à la pêche au homard seront appliqués avec plus de sévérité. Si cette réglementation et un programme d'éducation des intéressés ne réduit pas les prises illégales, le ministère des Pêcheries demandera qu'on impose l'amende minimum, a-t-il déclaré au cours de la réunion annuel du Conseil des pêches du Canada.

Il est réconfortant d'apprendre du ministre lui-même que les règlements relatifs à la pêche au homard seront plus rigoureusement appliqués cette année. Ce qui est plus encourageant, c'est la déclaration du ministre selon laquelle on va lancer cette année en divers endroits où c'est devenu l'habitude de pêcher illégalement, une campagne d'éducation des intéressés. L'établissement de meilleures relations et d'une plus grande collaboration entre les fonctionnaires des Pêcheries et les pêcheurs s'impose si on veut que le service de conservation du ministère soit efficace. Heureusement, cet état de choses déplorable n'existe que dans un nombre fort restreint de centres de pêche. Je suis convaincu que d'excellents résultats découleront d'une campagne publicitaire d'éducation, par l'entremise des institutions d'enseignement public, avec la collaboration des autorités provinciales et locales.